



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E44842

VALABLE JUSQU'AU

16/02/2027

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/1995

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/12/2025

Capital : 55 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 401 671 748 00036

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 210487300170

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011449856104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011449856104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : CERTAF CALOR ETUD REALI THERM ACOUS FRIG

Sigle : CERTAF

66 RUE JOLLOIS
93120 LA COURNEUVE

Téléphone : 01 48 33 05 93

Fax :

Portable : 06 14 95 40 23

Responsabilité légale :

LINO FERREIRA MIGUEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : certaf@wanadoo.fr

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 6 807 259

Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	16	17/02/2026
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	30	28/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.